

MAUVEZIN RANDO

CHARTRE DU RANDONNEUR

Adhérer au Club Mauvezin-Rando, c'est vouloir s'intégrer, au travers de la grande famille des randonneurs, à la vie associative du Club, à l'esprit de convivialité, d'entraide et d'amitié qui nous réunit sur les sentiers. Cependant, si la vie en groupe procure d'immenses joies, elle nécessite de la part de ses membres le respect de quelques règles élémentaires qui visent essentiellement à préserver la sécurité des personnes dans la cohésion des groupes.

Règles élémentaires à observer :

- . L'animateur, responsable de la randonnée, est seul maître du parcours. Nul ne peut donc contester ou décider d'un autre cheminement. Il nomme un serre-fil, dont le rôle est capital, pour sécuriser et fermer la marche du groupe.
- . Nul ne peut décider de quitter la randonnée sans l'accord de l'animateur.
- . Le rythme de la randonnée est donné par l'animateur. Les participants marchent derrière l'animateur et ne peuvent le dépasser que dans les montées à condition d'attendre le groupe dès qu'ils atteignent le sommet.
- . L'animateur décide des arrêts et de leurs durées. Certains arrêts inopinés, mais néanmoins nécessaires, peuvent cependant intervenir. Dans ce cas, il est impératif de prévenir l'animateur et le serre-file qu'une partie de « la colonne » est arrêtée. Mettre à profit ces arrêts pour se désaltérer et se restaurer.
- . Le randonneur doit prévoir son équipement en fonction de la météo et des caractéristiques de la rando.
- . Au cours de la randonnée, chacun doit être attentif à ses voisins. Il se doit de répercuter les informations provenant du serre-file, de ses voisins ou de l'animateur : une mauvaise transmission peut avoir des conséquences insoupçonnées.
- . En cas d'incident ou d'accident tout le groupe s'arrête. L'animateur décide alors de la conduite à tenir et chacun doit s'y conformer.
- . Si un randonneur doit s'arrêter et s'éloigner de quelques mètres du sentier, alors qu'il ne peut prévenir quelqu'un, il laisse son sac sur le bord du sentier.
- . Si l'on est perdu, il ne faut ni tenter de faire demi-tour, ni continuer, mais rester sur place sur le sentier : ceci est impératif pour faciliter les recherches qui seront entreprises sous les directives de l'animateur.

Le randonneur doit respecter les espaces naturels, la faune, la flore, la propriété privée. Il garde une certaine discrétion près des zones habitées. Il reste courtois en toutes circonstances et ne jette pas de déchets.

- . Le randonneur aura toujours sur lui sa licence FFRandonnée de l'année en cours.

Règles spécifiques à observer aux Grandes Sorties :

- . Avoir conscience de ses possibilités physiques. Bien se connaître est indispensable pour s'intégrer dans un groupe sans être une charge ou une cause de retard pour ce dernier, avec les conséquences insoupçonnées que cela peut entraîner.
- . Avant l'inscription, se renseigner auprès de l'organisateur sur les difficultés éventuelles de la Sortie.
- . L'animateur de la randonnée a établi son programme en fonction de considérations diverses (la météo, l'intérêt touristique, les contraintes techniques, les impératifs logistiques et économiques, etc...). Chacun doit donc s'y conformer, tant en ce qui concerne le parcours que les hébergements.